



## REUNION DU CLUB DES ARCHERS DE RÉ

Le 19/02/2014 a eu lieu une réunion à laquelle participait l'ensemble du bureau moins deux membres excusés.

Cette réunion portait sur les thèmes suivants:

- 1/ Préparation de la saison extérieure 2014
- 2/ Clôture saison salle
- 3/ Fête des familles Ste Marie
- 4/ Tir nature du 27 avril 2014
- 5/ Concours du 28 et 29 juin 2014
- 6/ Achat de matériels
- 7/ Vente d'espace publicitaire
- 8/ Remboursement de frais

### **1/ La saison extérieure 2014**

Pour la saison extérieure le pas de tir du « Vert clos » ne pouvant pas stocker le matériel nécessaire, les arcs club seront prêtés et remis aux archers contre un chèque de caution de 150€, chèque qui ne sera pas encaissé. Il sera redonné à son propriétaire lors de la restitution du matériel.

Il sera rappelé aux parents des enfants les articles **12 Responsabilités et 13 Disposition diverses §140** du règlement général du club.

La saison extérieure commencera théoriquement début avril si les conditions atmosphériques le permettent.

### **2/ Clôture saison salle**

Le 30 mars 2014 à partir de 09H jusqu'à 18H le club organise la clôture de la saison salle. Il s'agit d'une journée récréative avec des jeux d'arc. Un pot sera offert par le club. Les participants amènent leur pique-nique.  
Début à 10 heures.

### **3/ Fête des familles à STE MARIE**

Le 13 avril 2014 à STE MARIE. Le thème de Robin des bois est arrêté.

Une autre réunion est programmée par les organisateurs où seront arrêtées les modalités précises.

## **2/ Tir nature du 27 avril 2014.**

La journée de tir nature qui avait été décidée en assemblée générale est maintenue à la date du 27 avril 2014.

Il s'agit d'une journée découverte amicale, le bureau a décidé qu'aucun mandat ne sera publié.

Cette année ce tir sera ouvert aux jeunes archers ayant validé la flèche jaune.

La date de cette journée ayant été inscrite au calendrier ligue comme tir 3D amical, il sera transmis aux présidents des clubs de la ligue un rectificatif afin de ne pas pénaliser des archers qui penseraient avoir à faire un parcours 3D classique

## **3/ Concours du 28 et 29 juin 2014**

Une réunion préparatoire pour fixer le détail de l'organisation aura lieu fin du mois d'avril

S'agissant du concours ligue les récompenses sont prévues par la Ligue.

Les récompenses du concours jeunes sont à la charge du club.

Comme il est de coutume lors de ce genre de concours le club organisateur remet un présent à chaque participant. Il a donc été décidé d'offrir des casquettes stylos et autres porte-clés au nom du club des Archers de Ré.

## **4/ Matériels**

L'achat du matériel nécessaire à cette manifestation est envisagé. Des sponsors sont actuellement contactés pour le financement.

Dans la mesure où cet achat ne pourrait, ou que partiellement, se faire un prêt de matériel sera demandé aux clubs de LA ROCHELLE et d'AYTRE.

## **6/ Achat de matériels**

Faisant suite au vandalisme hivernal du pas de tir extérieur et du vol de matériel un chevalet va être construit par le club et une paille ronde sera achetée pour la distance de 10 mètres,

## **7/ Vente d'espace publicitaire**

Le bureau a fixé à 150€ l'année l'espace publicitaire (style panneaux de chantier autocollant).

## **8/ Remboursement des frais**

Le bureau a décidé de rembourser certain frais engagés par les membres du club pour des circonstances particulières où leur présence à un caractère obligatoire.

Les personnes concernées sont a priori : les membres du bureau, les entraîneurs, les arbitres.

Ces frais ne s'appliquent pas aux déplacements des archers en compétition quelque soit le niveau de cette dernière.

Une feuille de demande de remboursement va être créée.

L'indemnité kilométrique a été fixée à 0,20€ le kilomètre.

Fait et clos le 19/02/2014

Le président

Le secrétaire

La trésorière